

Demande de matériel ou d'intervention logistique

Associations chevrolines



Document à transmettre dûment rempli :

- entre 1 mois et 6 mois avant l'évènement ;
- à vieassociative@mairie-lachevroliere.fr ou à déposer à l'accueil de la mairie à l'attention du service vie associative. Un retour vous sera envoyé avant l'évènement.

→ Association demandeuse :
 Représentée par :
 Téléphone : Mail :
 Nom de l'évènement :
 Date : Lieu :

→ Rendez-vous d'emprunt et de restitution au Centre Technique Municipal, La Grande Noë :
 - Emprunt, le : 8h30 13h30
 - Restitution, le : 8h30 13h30

→ Matériel mis à disposition pour des évènements se déroulant au Complexe sportif ou hors du Complexe sportif (Le Grand Lieu possède déjà ses tables et chaises) :

Désignation	Quantité	Remarques	Quantité souhaitée	Réponse mairie
Tables en bois 1,2x0,8	34			
Tables pliantes en plastique 1,5x0,8	26			
Tables pliantes en plastique supplémentaires 1,8x0,8	25			
Chaises en bois	100			
Chaises en plastique marron	210			
Tonnelles ignifuges 3x6	3			
Tonnelles ignifuges 3x3	2			
Côtés de tonnelles 3x3	12			
Grilles caddie	38			
Ganivelles métal sur remorques	72 (2x36)			
Ganivelles PVC en intérieur uniquement	20			
Toilettes sèches (cabines à transporter)	2 + 1PMR	A rendre vide et propre		
Table de tri sur roulettes	1			
Supports sacs poubelles (cerceaux jaune et gris sur pieds avec sacs)	2			
Cendriers sur pied	2			
Gobelets réutilisables	1000			

→ Mise à disposition de bacs poubelle : si votre évènement se déroule au Grand Lieu, les bacs poubelles sont déjà sur place. Si votre évènement se déroule au Complexe sportif, il faudra déposer vos sacs dans les bacs situés dans le local poubelle (Code d'accès = 2021).
 Si votre évènement se déroule hors de ces sites, vous pouvez réserver des bacs :

Désignation	Quantité	Remarques	Quantité souhaitée	Réponse mairie
Poubelles grises 660L	12	Transport géré par les agents. L'association doit contacter Grand Lieu Communauté pour une collecte supplémentaire.		
Poubelles grises 330L	1			
Poubelles jaunes 330L	5			

→ Mise à disposition de matériel électrique : la mairie peut vous prêter du matériel électrique si l'un de vos bénévoles est habilité. Pour être étudiée, votre demande de matériel électrique doit donc être accompagnée :

- d'un titre d'habilitation signé par la direction de l'association et le bénévole ;
- d'un plan avec l'ensemble des appareils prévus et leurs emplacements.

Désignation	Quantité souhaitée		Réponse mairie
Rallonges 220V	Nombre souhaité :	Longueur souhaitée :	
Rallonges 380V	Nombre souhaité :	Longueur souhaitée :	
Coffret 220V			
Coffret 380V			

→ Autres demandes éventuelles :

→ Signature et engagement : je m'engage à restituer l'intégralité du matériel prêté, dans l'état et à informer en cas de détériorations. Date :
 Signature de l'association :

Remarques au sujet de la mise à disposition (à remplir par les agents) :

Lors de l'emprunt du matériel
 Remarques :
 Date : Signature de l'agent : Signature de l'association :

Lors de la restitution du matériel
 Remarques :
 Date : Signature de l'association :